

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de l'article: 07-5100
Date d'édition: 11.05.2016
Version: 52.0

Acryl-Seidencolor weiß
Date d'exécution: 20.01.2016
Date d'émission: 20.01.2016

FR
Page 1 / 7

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur): 07-5100
Identification de la substance ou du mélange: Acryl-Seidencolor weiß
Nr. 5100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Peinture / Vernis

Usages déconseillés

Conscient de toute autre information

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

P.A. Jansen GmbH u. Co., KG

Maler-Spezialprodukte

Hochstadenstraße 22

D-53474 Bad Neuenahr-Ahrweiler

Téléphone: +49 2641 3897-0

Télécopie: +49 2641 3897-28

Service responsable de l'information:

Laboratoire

+49 2641 3897-0

E-mail

info@jansen.de

importateur

Vista B.V.

Spiegelstraat 17

2631 RS Nootdorp - Nederland

Téléphone: T 0031(0)70- 3694141 - F 0031(0)70-3869298

Télécopie: 0031(0)70-3869298

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Antipoisoncenter/ Antigifcentrum/Centre

Antipoisons/ Antigiftzentrum+32 (0) 70/245 245

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Mentions de danger

pas applicable

Conseils de prudence

pas applicable

contient:

pas applicable

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

3. Composition / Informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description du produit / spécification chimique

Description wasserverd. Kunststoffdispersionsfarbe

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de l'article: 07-5100
Date d'édition: 11.05.2016
Version: 52.0

Acryl-Seidencolor weiß
Date d'exécution: 20.01.2016
Date d'émission: 20.01.2016

FR
Page 2 / 7

Composants dangereux

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N° CE n° CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification:	Pds % Remarque
203-961-6	02-2119751533-40	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1 - 2,5
603-096-00-8	Eye Irrit. 2 H319	

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Indications diverses

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

N° de l'article: 07-5100
Date d'édition: 11.05.2016
Version: 52.0

Acryl-Seidencolor weiß
Date d'exécution: 20.01.2016
Date d'émission: 20.01.2016

FR
Page 3 / 7

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Les mesures de sécurité usuelles pour manipulation de produits chimiques doivent être observées.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Conserver le récipient bien fermé. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Hors gel et à l'abri! Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Numéro d'identification UE 603-096-00-8 / N° CE 203-961-6 / n° CAS 112-34-5

VRI, VME: 67,5 mg/m³; 10 ppm

VRI, VLE: 101,2 mg/m³; 15 ppm

Remarque: réglementaire indicative

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

DNEL:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Numéro d'identification UE 603-096-00-8 / N° CE 203-961-6 / n° CAS 112-34-5

DNEL court terme par voie orale (aigu), Employés:

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 20 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 67,5 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 67,5 mg/m³

DNEL court terme par voie orale (aigu), Consommateur:

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 1,25 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 5 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 34 mg/m³

PNEC:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Numéro d'identification UE 603-096-00-8 / N° CE 203-961-6 / n° CAS 112-34-5

PNEC eaux, eau douce: 1 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,1 mg/L

PNEC eaux, libération périodique: 3,9 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 4 mg/kg

N° de l'article: 07-5100 Acryl-Seidencolor weiß
Date d'édition: 11.05.2016 Date d'exécution: 20.01.2016
Version: 52.0 Date d'émission: 20.01.2016

FR
Page 4 / 7

PNEC sédiment, eau de mer: 0,4 mg/kg
PNEC, Terre: 0,4 mg/kg
PNEC station d'épuration (STP): 200 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État: liquide

Couleur: cf. étiquette

Odeur: caractéristique

Données de sécurité	Unité	Méthode:	Remarque
Point éclair (°C):	Non applicable. °C	DIN 53213	
Température d'ignition en °C:	n.a.		
Limite inférieure d'explosivité:	0,8 Vol-%	Référence bibliographique	
Limite supérieure d'explosivité:	pas applicable Vol-%	Référence bibliographique	
Pression de la vapeur à 20 °C:	0,11 mbar		
Densité à 20 °C:	1,24 g/cm³	DIN 53217	
Solubilité dans l'eau (g/L):	partiellement soluble		
pH à 20 °C:	7 - 8		
Viscosité à °C:	PK5 n16: 11-13 SK		
Teneur en corps solides (%):	52 Pds %		
teneur en solvant:			
Solvants organiques:	4 Pds %		
Eau:	43 Pds %		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	0 °C		

9.2. Autres informations:

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

N° de l'article: 07-5100 Acryl-Seidencolor weiß
Date d'édition: 11.05.2016 Date d'exécution: 20.01.2016
Version: 52.0 Date d'émission: 20.01.2016

FR
Page 5 / 7

10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes nitriques.

11. Informations toxicologiques

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

par voie orale, DL50, Rat: > 2000 mg/kg 2000 - 5000 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg 2000 - 5000 mg/kg

corrosion et irritation de la peau; Graves dommages et/ou irritations oculaires

Absence de données toxicologiques.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Absence de données toxicologiques.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Observation diverses:

Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

12. Informations écologiques

appréciation générale

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Toxicité pour le poisson, CL50, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin): 1300 mg/L (96 h)

Méthode: OECD 201

Long terme Écotoxicité

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Toxicité pour le poisson, CL50: 1300 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50: > 100 mg/L (48 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

N° de l'article: 07-5100
Date d'édition: 11.05.2016
Version: 52.0

Acryl-Seidencolor weiß
Date d'exécution: 20.01.2016
Date d'émission: 20.01.2016

FR
Page 6 / 7

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit **Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la
rubrique 080111

conditionnement **Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon les règles internationales en matière de transport de matières dangereuses (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.1. Numéro ONU

pas applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) pas applicable
Marine polluant pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive Biocides (98/8/CE)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de l'article: 07-5100
Date d'édition: 11.05.2016
Version: 52.0

Acryl-Seidencolor weiß
Date d'exécution: 20.01.2016
Date d'émission: 20.01.2016

FR
Page 7 / 7

Principe actif biocide
2-Methyl-2H-isothiazol-3-on 0,026 g/kg

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation démissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Valeur COV (dans g/L) ISO 11890-2: 51
Valeur COV (dans g/L) ASTM D 2369: 109

conforme UE-directive communautaire 2004/42/CE (annexe II)

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. (Cat. A/d)): 150 g/l (2007)/130 g/l (2010).
Ce produit contient au max. 130 g/l COV.

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

16. Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Eye Irrit. 2 / H319	Graves dommages et/ou irritations oculaires	Provoque une sévère irritation des yeux.
---------------------	---	--

Indications diverses

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.